

ASSEMBLÉE NATIONALE

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

N° CD172

AMENDEMENT

présenté par

Mme Lebon, M. Maillot, Mme K/Bidi, M. Naillet, M. Bénard, Mme Bourouaha, M. Brugerolles,
M. Castor, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
